



Convocation à l'Assemblée générale Ordinaire 2018

Madame, Monsieur, Chers adhérents,

Vous êtes invités à participer à l'**Assemblée générale** de l'association, qui se tiendra le **Samedi 7 avril 2018 à 15h00** au 16, rue Edouard Robert (Hall 14) - 75012 Paris. M° 8 Daumesnil ou Michel Bizot.

En tant que membres adhérents de la Compagnie Les Toupies, il est important que vous soyez présent lors de ce moment fort de la vie de notre association, pour mieux se connaître, et pour apporter vos idées ou votre engagement.

L'ordre du jour est le suivant :

- Présentation du rapport moral 2017. (Bilan d'activités et bilan financier), et approbation par l'assemblée générale.
- Renouvellement du Conseil d'administration : à l'exception de Christian Douville élu en 2017, l'ensemble du conseil d'administration est à renouveler : Présentation des nouveaux candidats au conseil d'administration, vote des adhérents présents ou ayant des procurations.
- Actualités de la Compagnie & Questions diverses.

Ponctué par la projection de vidéos et diaporamas, ce temps de réunion associatif se terminera bien sûr par un pot convivial, pour échanger, grignoter et boire un verre tous ensemble !

Vous avez envie de participer à la grande aventure de la Compagnie les Toupies ?

Suite au renouvellement du conseil d'administration, plusieurs places sont à pourvoir. Cela consiste à prendre part aux décisions et participer aux réunions du CA qui rythment la vie de l'association tous les 3 mois environ (Tableau précis de répartition des tâches disponible sur demande). C'est aussi l'occasion de représenter l'association lors d'événements, de participer à l'organisation...

A ce sujet, contactez Rémi Jacquot, administrateur ou Sabine D'Halluin, Directrice artistique qui répondront à toutes vos questions sur une future participation, cela n'engage à rien de se renseigner !

En cas d'impossibilité, nous vous rappelons que **le vote par procuration est possible** conformément à l'article 12 de nos statuts. Aussi, si vous ne pouvez pas assister à l'Assemblée générale ordinaire, nous vous proposons ci-joint un « pouvoir ». Vous pouvez ainsi être représenté par le membre adhérent de votre choix, ou votre conjoint. Merci de faire parvenir la procuration à ce membre, ou de nous la retourner par courrier (Cie Les Toupies – 16, rue Albert Malet - 75012 Paris) ou scannée par email (contact@compagnielestoupies.org), à temps pour l'Assemblée générale du 7 avril.

Nous vous rappelons que seuls les membres à jour de leur cotisation le 7 avril 2018 peuvent voter au cours de l'AG en vertu de l'article 12 des statuts. Vous pourrez vous acquitter de votre adhésion 2017/18 (15€) le jour même.

Bien cordialement,

Michel Sallé, président.